



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 25 mars 2024*  
**Délibération n° 2024-13**

Le vingt-cinq mars deux mil vingt-quatre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame GUILLOT Annie, en séance ordinaire

<p><b>Nombre de conseillers :</b></p> <p>En exercice : <b>15</b> Présents : <b>13</b> Votants : <b>14</b> Pour : <b>14</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b> Quorum : <b>8</b></p>	<p><b>Présents :</b></p> <p>SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, DROUET Ludovic, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, GUILLOT Annie</p> <p><b>Absents :</b> HURTAUD Christa (excusée – pouvoir DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick), OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia (excusée – pouvoir NICOLAS Emmanuel)</p>
--	--

<b>Secrétaire de séance :</b> DUPONT Anny-Claude	<b>Séance ouverte à :</b> 20h30
<b>Auteur de l'acte :</b> SOUSSIN Jean-Michel	<b>Télétransmission en Préfecture le :</b> <b>27 MARS 2024</b>
<b>Convocation envoyée le :</b> 19 mars 2024	<b>AR Préfecture :</b> <b>017-211701743-20240325-2024_13-DE</b>
<b>Affichage de la convocation le :</b> 19 mars 2024	<b>Date de publication sur le site internet :</b> 2 avril 2024

\*\*\*\*\*

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice**

**Le Conseil Municipal :**

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice **2023** dressé par Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

① Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Solde de début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat Global	Restes à réaliser			Résultat définitif
		dépenses	recettes	résultat de clôture		dépenses	recettes	résultat	
Classes 1-2-3	- 101 184.74	173 731.31	195 006.36	21 275.05	- 79 909.69	41 600.00	0.00	41 600.00	- 121 509.69
Classes 6-7-8	224 204.35	664 714.58	820 945.56	156 230.98	380 435.33	0.00	0.00	0.00	380 435.33
<b>TOTAUX</b>	<b>123 019.61</b>	<b>838 445.89</b>	<b>1 015 951.92</b>	<b>177 506.03</b>	<b>300 525.64</b>	<b>41 600.00</b>	<b>0.00</b>	<b>41 600.00</b>	<b>258 925.64</b>

② Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

\*\*\*\*\*

- ③ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,  
④ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,  
⑤ Constate que le compte administratif **2023** présente les résultats suivants :

### FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice..... Excédent..... 156 230.98  
Report à nouveau ..... 224 204.35

**Résultat global de fonctionnement..... Excédent..... 380 435.33**

### INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice..... Excédent..... 21 275.05  
Report..... - 101 184.74

**Résultat global d'investissement..... Déficit..... - 79 909.69**

Restes à réaliser dépenses..... 41 600.00

Restes à réaliser recettes ..... 0.00

**Soit besoin de financement ..... 121 509.69**

- ⑥ Décide d'affecter le résultat global de fonctionnement au budget **2024** comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>Compte 1068</b>	<b>121 509.69</b>
--	--------------------	-------------------

<b>Report à nouveau</b>	<b>Compte 002</b>	<b>Excédent 258 925.64</b>
-------------------------	-------------------	----------------------------

- ⑦ Décide de reporter le résultat d'investissement au budget **2024** comme suit :

<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>Compte 001</b>	<b>Déficit 79 909.69</b>
--	-------------------	--------------------------

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire,  
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,  
Anny-Claude DUPONT

### Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.